

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre 24081

SEANCE du : 13 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 7 mai 2024.

Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Philippe ROBIN
Anne-Marie BARBIER		Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bérangère BAZANTAY, jusqu'à 19h00	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h15	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Sandra CAILTON	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / E	XCUSES	
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, jusqu'à 19h15	Bérangère BAZANTAY, pouvoir à Jean- François MOREAU à partir de 19h00
Stéphanie FILLON	Jamel CHENIOUR	Anita BRIFFE

Secrétaire de séance : Sandra CAILTON, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Convention de gestion de logements avec Deux-Sèvres Habitat

1 document annexé

Anne-Marie BARBIER présente le dossier et informe que la commune a pris l'initiative de confier la gestion locative de 33 logements à Deux-Sèvres Habitat, répartis sur le territoire comme suit :

- o Le foyer Hérault à Bressuire (10 logements),
- o Ex-CCAS de Terves (10 logements).
- o Lotissement MAUGRAIN (10 logements)
- o 15, 17 et 19 rue des Chênes à Saint Sauveur (3 logements)

Un projet de convention a été établi prévoyant la totalité du transfert de la mission (choix du locataire, gestion des travaux et de la relation locataire / bailleur, états des lieux entrant et sortant), moyennant une commission de 7% des sommes quittancés, TVA en sus.

Si la totalité des logements sont occupés à l'année, cela représente un total de loyers de 12 506.94 €, soit une commission de 875.49 € HT soit 1 050.58 € TTC.

En conséquence, un passage en Conseil Municipal est nécessaire afin d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de gestion, et tout document qui concernerait la gestion locative.

Les modalités administratives, techniques et financières sont précisées dans la convention, dont l'approbation est soumise à l'assemblée de chaque collectivité adhérente.

VU le CGCT,

VU la convention de gestion,

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_081-DE Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'APPROUVER la convention de gestion,
- D'AUTORISER la Commune de Bressuire à signer la convention de gestion de 33 logements avec Deux-Sèvres Habitat,
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer la convention prévoyant le transfert de gestion et tout document qui concernerait la gestion locative

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Sandra CAILTON

auctor

Accusé de réception en préfecture 079-217900497-20240516-DG_DEL_2024_081-DE Date de télétransmission : 16/05/2024 Date de réception préfecture : 16/05/2024

manuelle MENARD

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 16 MAI 202